



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 23 novembre 2017
Convocation des conseillers :
le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés :

Le Conseil Communal;

Objet : 13. Auberge de Jeunesse: nomination des trois représentants du Conseil Communal et de la Ville à la commission mixte; décision

Vu la convention de bail conclu entre la Ville d'Esch et la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises, approuvée par délibération du Conseil Communal du 17 octobre 2014;

Considérant qu'aux termes de l'article 11 de ladite convention, une commission mixte, composée de trois délégués membres du conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, de trois personnes issues de l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de trois délégués de la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises sera chargée:

- de la surveillance de l'état des infrastructures,
- de la coordination des besoins émanant de la commune d'Esch-sur-Alzette, en vue de l'utilisation des infrastructures de l'Auberge de Jeunesse par elle-même et par des associations, et des besoins propres de l'Auberge de Jeunesse,
- de la vérification du fonds de réserve de l'auberge,
- du suivi de la gestion et de la promotion de l'Auberge de Jeunesse
- de la fixation des conditions de location des salles communes et des installations de loisir.

Considérant qu'elle fera des propositions au Collège des Bourgmestre et Echevins d'Esch-sur-Alzette et au conseil d'administration de la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises sur l'emploi du fonds de réserve;

Considérant que la présidence de la commission est assurée à tour de rôle par les deux parties, la durée des mandats étant d'un an;

Considérant que les décisions prises par la commission doivent être entérinées par le Collège des Bourgmestre et Echevins et par le Conseil d'Administration susmentionnés qui trancheront en cas de litige;

Considérant que les trois délégués membres du conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette ainsi que les trois personnes issues de l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette seront désignés par le conseil communal; que la durée de leur mandat dépend du rythme des élections communales;

Procédant par vote secret après en avoir délibéré conformément à la loi
approuve avec 17 voix oui, 1 voix non et un bulletin blanc

la nomination de:

- Monsieur l'échevin Martin Kox
- Monsieur l'échevin Pierre-Marc Knaff
- Madame l'échevine Mandy Ragni

comme représentants du conseil communal,

respectivement la nomination de:

- Monsieur Marc Lukas
- Madame Andreja Wirtz
- Monsieur Jorsch Kass

comme représentants de l'administration communale au sein de la commission mixte de gestion de l'Auberge de Jeunesse.

en séance

date qu'en tête